

# AUTO ECOLE



2.3

## Procédé de Positionnement

*□ Dans le cadre professionnel, à la suite d'un entretien en vue de la détermination de de la formation, et pour le cas d'un financement par le*

*Compte personnel de formation (CPF), le futur candidat remplit une Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation «*

*Permis de conduire »*

*Dans tous les cas il sera effectué*

*□ Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.*

*Selon la progression de l'élève, de son implication, et de la fréquence des heures, cette estimation pourra être modifiée.*

*A la suite de l'évaluation effectuée, nous vous proposons un parcours spécifique :*

*Pour une formation à la catégorie B*

*- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :*

*□ dispositions légales en matière de circulation routière*

*□ le conducteur*

*□ la route*

*□ les autres usagers de la route*

# AUTO ECOLE



## 2.3

- réglementation générale et divers*
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule*
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite*
- équipements de sécurité des véhicules*
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement*

*Des cours spécifiques sur les thèmes :*

- Les distracteurs*
  - L'alcool*
  - La vitesse*
  - .....*

*Lors de séquences animées, par un enseignant, de 1 Heure 30 organisées chaque semaine selon un planning mensuel et sur réservation avec un*

*Minimum de 5 élèves.*

*Des séances de cours de code et test sont aussi programmé mensuellement et non pas besoin d'être réservé.*

*Les cours théoriques s'effectuent en simultanée des cours pratiques ou pas selon les disponibilités de l'élève.*

*Une formation pratique comprenant mise en situation et de la théorie de la conduite avec le programme suivant :*

# AUTO ECOLE



Pour une formation à la catégorie A1 ou A2

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique moto (ETM) par des cours de code sur les thèmes (si le candidat y est soumis):

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Des cours spécifiques sur les thèmes :

- Les distracteurs
- L'alcool
- La vitesse

Lors de séquences animées, par un enseignant, de 1 Heure 30 organisées chaque semaine selon un planning mensuel et sur réservation avec un Minimum de 5 élèves.

Des séances de cours de code sont aussi programmé mensuellement et non pas besoin d'être réservé, les tests ont lieu avec l'application

Prépa code Moto d'ENPC